YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 9 Juin 1999 et de la publication le 10 Juin 1999
Le Maire,

CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 1999

DELIBERATION N° 99/06/543

OBJET : **Secteur Jeunesse**
Politique de la Ville - Animations socio-culturelles et économiques
Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que le Conseil Régional d'Ile de France apporte son soutien aux programmes d'actions menées à l'initiative d'associations ou de collectivités franciliennes intervenant dans le domaine de l'animation économique, sociale ou culturelle et contribuant à promouvoir la citoyenneté au sein des cités et des quartiers les plus démunis,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Sports, Loisirs et Jeunesse

VU l'avis de la commission des Finances

A l'unanimité (ne participent pas au vote : M. DESPREZ, Mme MERY + pouvoir)

AUTORISE Monsieur le Député-Maire à solliciter auprès du Conseil Régional d'Ile de France une subvention au taux le plus élevé possible dans le cadre du programme de la Politique de la Ville dans le domaine de l'animation économique, sociale ou culturelle et à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

REÇU LE
- 9 JUIN 1999
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Pour extrait conforme
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE